Mairie de Dommartin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°087-2026
Autorisation stationnement – Places parking de la salle Polyvalente

Monsieur le Maire de Dommartin,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la route ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété ;
VU a demande de la CCPA visant à organiser une animation dans le cadre de la Fête du Vélo à Dommartin ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,
Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement afin de prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre l'organisation de la **Fête du Vélo** à Dommartin, il est nécessaire de mobiliser une dizaine de places de stationnement situées à droite de la pharmacie, sur le parking de la salle polyvalente, ainsi que le parking à gauche de l'entrée de la salle polyvalente, le **mercredi 23 septembre 2026 à partir de 13 h 00**.

Article 2 : Les panneaux de signalisation conformes à la réglementation liée à la sécurité et à l'interdiction de stationner seront mis en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : Le véhicule ne devra pas gêner la circulation.

Article 4 : Aucun véhicule ne devra bloquer l'accès au véhicule des secours ni son utilisation.

Article 5 : Le présent arrêté ne sera valable que pendant la période impartie. Il sera périmé de plein droit s'il n'en n'a pas été fait usage avant l'expiration du délai.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny – Dommartin
CCPA
Et publié sur le site internet de la mairie.

Fait à Dommartin,
le mardi 8 septembre 2026
Le Maire, Alain THIVILLIER



Mairie de Dommartin – Square de la Mairie – 69380 Dommartin
Tél : 04 78 43 52 07 ; fax : 04 78 43 56 60 ; contact@mairiedommartin.fr